



Nombre de conseillers	14
En exercice	14
Présents	12
Votants par procuration	0
Absents	2
Total des votes	12

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril 2025 à 17h30, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 3 avril 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme. DUTILLOY, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

ELUS ABSENTS : Mme DUONG, M. TIMON

N°DEL_0020_2025 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations aux côtés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée doivent être encouragées car elles sont de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°100-2022 du 29 septembre 2022 fixant les délégations du conseil au bureau exécutif,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

CONSIDÉRANT les subventions attribuées pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT les demandes de subvention réceptionnées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025,

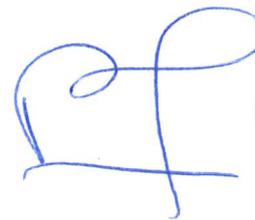
*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre des crédits budgétaires 2025 :

Association	Attributions 2024	Demandes 2025	Propositions 2025
Association Loisirs Pluriel	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Ecole de musique Val de Risle	22 000 €	22 000 €	22 000 €
F.F. Randonnée Eure (G.R. Pays Vièvre Risle)		440 €	440 €
TOTAL			35 440 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant, à signer les conventions avec les associations si nécessaire, et en particulier lorsque la somme de la subvention est supérieure à 23 000 euros.

Pont-Audemer, le 7 avril 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL